

**Direction Administration et Ressources**

**ALM**

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 08 OCTOBRE 2020**

Le huit octobre deux mille vingt, à dix-sept heures, les délégués du Conseil communautaire de la communauté d'agglomération de Moulins, se sont réunis sur convocation et sous la présidence du président, Monsieur Pierre-André PÉRISSOL, en date du premier octobre deux mille vingt et sous la présidence de Monsieur Pierre-André PÉRISSOL (délibérations n°C.20.141 à n°C.20.164 et n°C.20.166 à C.20.173) et de Monsieur Jean-Michel LAROCHE (délibération n°C.120.165) au Parc des Expositions de Moulins Communauté à AVERMES, commune membre de Moulins Communauté

<p><b>ETAIENT PRESENTS</b></p> <p><b>Président :</b> M. PERISSOL Pierre-André,</p> <p><b>Vice-Présidents :</b> Mme DELIGEARD Annick, M. LAROCHE Jean-Michel, Mme TABUTIN Nicole, M. PRUGNAUD Noël, Mme LASMAYOUS Isabelle (présente à partir de la délibération n°C.20.147), M. BOISMENU Philippe, Mme JACQUARD Marie-Thérèse, M. LAMOUCHE Joël, M. ALBOUY Jean-Luc, M. VERDIER Frédéric (présent de la délibération n°C.20.141 à C.20.159 et aux délibérations C.20.162, C.20.163, C.20.169 et C.20.170), M. BOURGEOT Jean-Michel, M. BARBARIN Michel (présent de la délibération C.20.141 à C.20.151 et aux délibérations C.20.162 et C.20.163),</p> <p><b>Membres du bureau :</b> M. MARTIN René, Mme THIÉRIOT Danièle, M. JARDIN André, Mme HUGUET Eliane, M. LUCOT Yannick, M. LABONNE Jérôme, M. MARGELIDON Guillaume, M. MOSNIER Jean-Luc, Mme BARILLET Carine, Mme MAURICE Aline, M. CHAMIGNON Jean-Claude, Mme DE BREUVAND Cécile, Mme GARAPON Marie-Luce, Monsieur BAUDOIN Hervé, Mme AURAMBOUT-SOULIER Martine, M. D'ANDLAU Jean, M. DESFORGES-DESAMIN Dominique, Mme BARRETO Maria</p> <p><b>Délégués titulaires :</b></p> <p>M. RICHER Etienne, M. BORDE Alain, M. DENIZOT Alain, Mme RIBIER Véronique, M. BARRE Jean-Damien, M. CHERVIER Alain, Mme SIRET Josiane, M. FAIVRE-DUBOZ Xavier, M. GRIFFET Jean-Michel, M. GAUTHIER Jean-Luc, Mme BEL Stéphanie, M. FLAMAND Denis (présent de la délibération C.20.141 à C.20.167 et aux délibérations C.20.169 et C.20.170), Mme LAFORET Véronique, M. PRUGNEAU Philippe, M. CHARMETANT Guy (présent de la délibération C.20.141 à C.20.160 et aux délibérations C.20.162, C.20.163, C.20.169 et C.20.170), M. GEFFRAY Mathieu (présent à partir de la délibération n°C.20.147), M.KARI Johnny, Mme LEGRAND Dominique, Mme MARTIN Bernadette, Mme MARTINS Nathalie (présente à partir de la délibération n°C.20.147), Mme CHARMANT Annie, M. JACQUET Damien, M. LUNTE Stefan, Mme ROBERT Emilie, M. VIRLOGEUX Alain, Mme PEROT-CLAVEL Lydie, M. BRUNOL Norbert, M. BRUNOT Jean-Marc, M. MARCHAND Daniel M. PERRIN Pascal, Mme KEBOUR Anne, M. LARRIERE-SEYS François, M. NANCEY Bruno,</p> <p><b>Délégués suppléants avec voix délibérative :</b></p>
<p><b>ONT DONNE POUVOIR :</b></p> <p>Isabelle LASMAYOUS à Marie-Luce GARAPON (jusqu'à la délibération C.20.146) ; Philippe TOURET à Jean-Luc MOSNIER ; Julien CARPENTIER à Nicole TABUTIN ; Pierre BRENON à Hervé BAUDOIN ; Christophe DE CONTENSON à Jean-Claude CHAMIGNON ; Patrick COMBEMOREL à Véronique LAFORET ; Camille CORTEGGIANI à Bernadette MARTIN ; Marwane FIKRY à Noël PRUGNAUD ; Mathieu GEFFRAY à Dominique LEGRAND (jusqu'à la délibération C.20.146); Nathalie MARTINS à Cécile DE BREUVAND (jusqu'à la délibération C.20.146) ; Céline NAVEAU à Philippe BOISMENU ; Yannick MONNET à Bruno NANCEY ; Odile MARION à Carine BARILLET ; Bastien JAYOT à Jean-Luc GAUTHIER ; Yves CHANY à Jérôme LABONNE ; Laëtitia PLANCHE à François LARRIERE-SEYS</p>
<p><b>ETAIENT EXCUSES</b></p> <p>M.DEVAUX Guillaume ; M. CHARRIER Philippe ; Guy CHARMETANT à partir de la délibération C.20.161 ; Denis FLAMAND à partir de la délibération C.20.168 ; Michel BARBARIN à partir de la délibération C.20.160</p>
<p><b>ONT DONNE POUVOIR EN COURS DE SEANCE :</b></p> <p>Michel BARBARIN à Frédéric VERDIER (de la délibération C.20.152 à C.20.159 et pour les délibérations C.20.169 et C.20.170) ; Frédéric VERDIER à Alain CHERVIER (à partir de la délibération C.20.160) ;</p>
<p><b>SECRETAIRE DE SEANCE :</b></p> <p>Jean D'ANDLAU</p>

## — FINANCES :

**C.20.141 Budget Primitif 2020 - Décision Modificative n°1**

**Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à la majorité absolue (8 abstentions) :**

- **d'approuver** les modifications de dépenses et de recettes (DM N° 1) à apporter au budget principal et aux budgets annexes de l'assainissement, de l'eau et du multi services de Bresnay permettant d'ajuster les crédits des sections de fonctionnement et d'investissement.

**C.20.142 Fonds National de Péréquation des ressources Intercommunales et Communes (FPIC) 2020**

**Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité:**

- **d'adopter** le mode de répartition de droit commun tel que défini ci-dessous :

	Contribution	Reversement	Solde
Total du FPIC 2020 :	-115 580 €	1 761 009€	1 645 429 €
Part Moulins Communauté	-67 620 €	707 844 €	640 224 €
Part Communes membres (le solde)	-47 960 €	1 053 165 €	1 005 205 €

Répartition entre les communes en fonction de leur potentiel financier par habitant et de leur population :

Code INSEE	Nom communes	Pour mémoire 2018			Pour mémoire 2019			2020		
		Prélèvement	Reversement	Solde	Prélèvement	Reversement	Solde	Prélèvement	Reversement	Solde
03009	AU BIGNY	- 173	3 488	3 315	- 157	3 352	3 195	- 137	3 299	3 162
03011	AU ROUER	- 393	9 521	9 128	- 355	9 190	8 835	- 307	8 947	8 640
03013	AVERMES	- 7 671	41 937	34 266	- 6 757	42 091	35 334	- 5 802	42 394	36 592
03015	BAGNEUX	- 280	7 674	7 394	- 280	6 718	6 438	- 222	7 734	7 512
03025	BESSAY-SUR-ALLIER	- 1 965	19 454	17 489	- 1 728	18 963	17 235	- 1 475	19 047	17 572
03026	BESSON	- 818	15 890	15 072	- 752	15 156	14 404	- 623	15 464	14 841
03039	BRESNAY	- 396	7 772	7 376	- 355	7 779	7 424	- 308	7 922	7 614
03040	BRESSOLLES	- 1 189	20 597	19 408	- 1 069	20 857	19 788	- 923	21 376	20 453
03054	CHAPEAU	- 271	4 283	4 012	- 247	4 131	3 884	- 213	4 206	3 993
03057	CHAPELLE-AUX-CHASSES (LA)	- 246	4 123	3 877	- 217	4 047	3 830	- 186	3 984	3 798
03064	CHÂTEAU-SUR-ALLIER	- 224	4 219	3 995	- 200	4 163	3 963	- 169	4 302	4 133
03073	CHEMILLY	- 634	12 974	12 340	- 568	12 834	12 266	- 493	12 958	12 465
03074	CHEVAGNES	- 923	10 157	9 234	- 780	10 386	9 606	- 669	10 527	9 858
03076	CHEZY	- 359	3 212	2 853	- 318	3 208	2 890	- 269	3 467	3 198
03085	COULANDON	- 727	14 516	13 789	- 646	13 956	13 310	- 554	13 845	13 291
03090	COUZON	- 337	5 715	5 378	- 301	5 805	5 504	- 254	6 158	5 904
03119	GANNAY-SUR-LOIRE	- 516	7 094	6 578	- 448	7 208	6 760	- 382	7 261	6 879
03120	GARNAT-SUR-ENGIEVRE	- 726	14 093	13 367	- 628	14 691	14 063	- 543	14 797	14 254
03121	GENNETINES	- 662	14 199	13 537	- 593	13 902	13 309	- 513	13 802	13 289
03124	GOUISE	- 252	4 353	4 101	- 224	4 119	3 895	- 190	4 159	3 969
03146	LIMOISE	-	5 370	5 370	- 181	4 225	4 044	- 149	4 298	4 149
03155	LURCY LEVIS	- 2 822	29 682	26 860	- 2 504	28 721	26 217	- 2 131	28 807	26 676
03156	LUSIGNY	- 2 083	29 537	27 454	- 1 818	29 476	27 658	- 1 573	29 395	27 822
03162	MARIGNY	- 246	3 667	3 421	- 220	3 572	3 352	- 188	3 680	3 492
03180	MONTBEUGNY	- 672	14 855	14 183	- 605	14 509	13 904	- 511	14 266	13 755
03184	MONTILLY	- 502	11 588	11 086	- 448	11 117	10 669	- 384	10 875	10 491
03190	MOULINS	- 29 757	282 207	252 450	- 24 699	297 810	273 111	-	297 030	297 030
03197	NEUILLY-LE-REAL	- 1 578	29 846	28 268	- 1 413	28 999	27 586	- 1 211	28 697	27 486
03198	NEURE	- 188	4 207	4 019	- 173	4 093	3 920	- 146	4 289	4 143
03200	NEUVY	- 1 799	36 356	34 557	- 1 622	35 362	33 740	- 1 399	35 639	34 240
03203	PARAY-LE-FRESIL	- 468	7 470	7 002	- 400	7 867	7 467	- 343	8 021	7 678
03210	POUZY-MESANGY	- 477	8 625	8 148	- 430	8 513	8 083	- 369	8 508	8 139
03229	SAINT-ENNEMOND	- 704	12 975	12 271	- 623	12 407	11 784	- 532	12 113	11 581
03241	SAINT-LEOPARDIN-D'AUGY	- 441	7 782	7 341	- 400	7 858	7 458	- 344	8 035	7 691
03245	SAINT-MARTIN-DES-LAIS	- 195	1 911	1 716	- 172	1 795	1 623	- 145	1 775	1 630
03275	SOUVIGNY	- 2 194	34 223	32 029	- 1 951	33 792	31 841	- 1 665	32 817	31 152
03283	THIEL-SUR-ACOLIN	- 1 418	18 338	16 920	- 1 252	18 604	17 352	- 1 075	18 939	17 864
03286	TOULON-SUR-ALLIER	- 1 831	14 850	13 019	- 1 629	14 868	13 239	- 1 357	15 254	13 897
03290	TREVOL	- 1 798	32 474	30 676	- 1 620	30 800	29 180	- 1 397	31 007	29 610
03309	VEURDRE (LE)	- 747	7 821	7 074	- 661	7 598	6 937	- 551	7 059	6 508
03316	VILLENEUVE-SUR-ALLIER	- 1 042	22 459	21 417	- 940	22 121	21 181	- 804	22 011	21 207
03321	YZEU RE	- 21 496	171 813	150 317	- 18 980	174 880	155 900	- 16 232	172 159	155 927
58104	DORNES	-	28 534	28 534	- 1 291	29 265	27 974	- 1 091	29 868	28 777
58259	SAINT-PARIZE-EN-VIRY	- 175	3 371	3 196	- 153	3 082	2 929	- 131	2 974	2 843
TOTAL		- 91 395	1 045 232	953 837	- 80 808	1 053 890	973 082	- 47 960	1 053 165	1 005 205

**C.20.143 Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) - Définition des zones de services et coefficients correspondants sur le territoire des 44 communes membres de Moulins Communauté - Année 2021**

Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité :

- **De conserver** pour l'année 2021 les zones de services existantes pour les 44 communes membres de Moulins Communauté,
- **D'approuver** les coefficients correspondants aux dites zones tels que définis dans le tableau ci-dessous :

<b>Collecte Traditionnelle</b>	
Zone C0,5 = 1 passage en collecte traditionnelle 1 fois tous les 15 jours	0,5
Zone C1 = 1 passage en collecte traditionnelle par semaine	0,57
Zone C1,5 = 1 passage en collecte traditionnelle par semaine en biodéchets et 1 passage tous les 15 jours en ordures ménagères/ collecte sélective	0,64
Zone C2 = 2 passages en collecte traditionnelle par semaine	0,71
Zone C3 = 3 passages en collecte traditionnelle par semaine	0,92
Zone C4 = 4 passages en collecte traditionnelle par semaine	1
<b>Collecte à bras latéral</b>	
Zone C0,5 = 1 passage en collecte à bras latéral 1 fois tous les 15 jours	0,4
Zone C1 = 1 passage en collecte à bras latéral par semaine	0,46

- **De charger** Monsieur le Président de notifier cette décision aux services préfectoraux et aux services des Directions Départementales des Finances Publiques de l'Allier et de la Nièvre.

**C.20.144 Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) - Exonérations des établissements collectés sur le territoire des 44 communes membres de Moulins Communauté au 1er janvier 2021**

**Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, décide, à l'unanimité :**

- **D'approuver** la liste des établissements exonérés de TEOM sur le périmètre des 44 communes membres de Moulins Communauté au 1<sup>er</sup> janvier 2021 telle qu'annexée à la délibération,
- **De charger** Monsieur le Président de notifier cette décision aux services préfectoraux et aux services des Directions Départementales des Finances Publiques de l'Allier et de la Nièvre.

**C.20.145 SICTOM NORD ALLIER – Collecte et Traitement des déchets assimilables aux Ordures Ménagères des différents sites communautaires - Convention redevance spéciale – Avenant n°1 Année 2020**

**Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, décide à l'unanimité :**

- **D'approuver** l'avenant n°1 à la convention pour l'enlèvement des ordures ménagères et des produits recyclables avec le SICTOM Nord Allier pour l'année 2020,
- **D'autoriser** Monsieur le Président ou l'un de ses représentants à signer l'avenant susdit.

*Il est précisé que les crédits sont inscrits au budget .*

**C.20.146 Convention de mise en œuvre de la reprise des contrats de prêt de la Ville d'Yzeure par Moulins Communauté dans le cadre du transfert de la compétence « eau » - Avenant n°1 - Régularisation d'écritures comptables**

**Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité :**

- **d'approuver** l'avenant à la convention de mise en œuvre de la reprise des contrats de prêts, incluant également des régularisations d'opérations diverses
- **d'autoriser** Monsieur le Président ou son représentant, à signer ledit avenant.

*Il est précisé que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.*

## – RESSOURCES HUMAINES:

**C.20. 147 Création de deux postes de collaborateur de cabinet auprès du président**

**Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à la majorité absolue (21 voix contre ; 4 abstentions) :**

- **De créer** deux emplois de collaborateurs de cabinet au tableau des effectifs
- **D'inscrire** aux budgets des exercices correspondants à la durée du mandat de Président les crédits nécessaires à la rémunération de deux collaborateurs de cabinet dans les limites suivantes :
  - d'une part, le traitement indiciaire ne peut en aucun cas être supérieur à 90 % du traitement correspondant à l'indice terminal de l'emploi administratif fonctionnel de direction le plus élevé de la collectivité occupé par le fonctionnaire en activité ce jour (ou à l'indice terminal du grade administratif le plus élevé détenu par le fonctionnaire en activité dans la collectivité) ;
  - d'autre part, le montant des indemnités ne peut en aucun cas être supérieur à 90 % du montant maximum du régime indemnitaire institué par l'assemblée délibérante de la collectivité et servi au titulaire de l'emploi fonctionnel (ou du grade administratif de référence mentionné ci-dessus).

## – PATRIMOINE :

**C.20.162 Tarifs des visites guidées du service du patrimoine de Moulins Communauté pour les groupes – tarifs à compter du 1er janvier 2021**

**Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité :**

- **D'appliquer** les tarifs suivants à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021 pour les visites guidées du service du patrimoine du Pays d'art et d'histoire pour les groupes

<b>Forfait Groupes Moulins Communauté Pays d'art et d'histoire</b>	<b>Tarifs 2021, possibilité de gratuité</b>
Forfait groupe visite d'un monument seul 1h	62.00 €
Visite de 1h30	88.00 €
Visite de la ville 2h00	109.00 €
Visite de la ville 3h00	159.00 €
Supplément pour visite en langue étrangère	42.00 €
Conférence – thèmes existants	166.00 €
Conférence à la demande	273.00 €
Forfait Onze siècles d'histoire, visites sur deux journées	722. 00 €

**C.20.163 Tarifs des visites individuelles, des ateliers, des animations et des publications du service du patrimoine de Moulins Communauté – tarifs à compter du 1er janvier 2021**

**Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité :**

- **D'appliquer** les mêmes tarifs à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021 pour les visites, ateliers et animations du service du patrimoine du Pays d'art et d'histoire :

Visites individuelles, ateliers, concerts... Moulins Communauté, Pays d'art et d'histoire	Tarifs 2020	Scolaires, étudiants, city pass ... Pass région paiement différé pris en charge par la région	Moins de 12 ans et demandeurs d'emploi, Carte patrimoine
Visite thématique	6,00 €	3,00 €	Gratuit
Atelier enfant	6,00 €	3,00 €	-
Atelier adultes forfait trimestre 10 séances	70,00		-
Atelier Adulte forfait 30 séances	199,00 €	-	-
Atelier adultes forfait journée 6h	22,00 €	-	-
Tarifs des visites guidées pour les scolaires	4 €	-	-
Tarifs des concerts et des visites ludiques	12 €	-	6 €
Tarifs de la carte patrimoine	15 €		

Publications et cartes	2021 Possibilité de gratuité
Cartes postales éditées entre 2005 et 2017, cartes postales de la Bible de Souvigny transmises par la médiathèque de Moulins	Gratuité
Cartes postales éditées à partir de 2018 Tarif revendeur	1.00 € 0.80 €
Livret CIAP	Gratuité
Nouveau Regard sur la Bible de Souvigny Tarif revendeur	8,00 € 6,40 €
Fiches patrimoine (lot) sous cartonnage et blister	Gratuité
<u>Prix public :</u> Carnet de voyage, « Moulins, fragments de voyages » <u>Tarif revendeur :</u> Carnet de voyage, « Moulins, fragments de voyages »	15,00 € 12,00 €
<u>Prix public :</u> <u>Actes du colloque Anne de France, art et pouvoir en 1500</u>	39 €

— RESSOURCES HUMAINES:

**C.20.148 Personnel communautaire : modification du tableau des effectifs**

**Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité :**

**De créer :**

- 1 poste permanent d'assistant de conservation du patrimoine à temps complet
- 1 poste temporaire d'assistant de conservation du patrimoine à temps complet
- 1 poste temporaire d'adjoint du patrimoine
- 1 poste d'attaché temporaire à temps non complet (7/35èmes)
- 1 poste d'attaché permanent à temps non complet (7/35èmes)
- 1 poste d'adjoint administratif temporaire à temps non complet (4/35èmes)

**D'inscrire** les budgets nécessaires au budget communautaire

## C.20.149 Formation des élus

**Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité :**

- **De fixer** les orientations suivantes en matière de formation des élus :
  - Formations en lien avec les délégations et/ou l'appartenance aux différentes commissions ;
  - Formation sur la gestion locale (Finances/marchés publics, responsabilité de l'élu...) ;
  - Formations Relation élu/citoyen, élu/partenaires institutionnels ;
  - Formations favorisant l'efficacité personnelle (prise de parole, conduite de réunion, informatique et bureautique, gestion du temps, gestion des conflits...).
- **De préciser** que tout souhait de formation devra faire l'objet d'un dépôt préalable d'une demande auprès de la DRH qui gère les inscriptions, assure la liquidation de la prise en charge sur justificatifs des dépenses.
- **De fixer** les crédits annuels alloués à la formation des élus à 6 000 €, montant pouvant évoluer au regard des demandes par décision modificative.
- **D'indiquer** que cette enveloppe annuelle est inscrite au budget de l'exercice 2020 et sera inscrite au budget des exercices suivants.

## C.20.150 Convention fixant les modalités financières du transfert du CET de Monsieur Sébastien CHAMFROY auprès de la Ville de Besançon

**Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité :**

- **d'approuver** la convention à intervenir entre la Ville de Besançon et Moulins Communauté afin d'établir les modalités de prise en charge du CET de l'agent muté,
- **d'autoriser** le Président à signer ladite convention
- **d'inscrire** les crédits correspondants au budget de la collectivité.

## C.20.151 Mise à disposition d'agents de la VILLE DE MOULINS auprès de MOULINS COMMUNAUTE pour le recouvrement des droits de place – Avenant n°3

**Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité :**

- **de renouveler** la mise à disposition d'agents de la Ville de Moulins auprès de Moulins Communauté afin d'assurer le recouvrement des droits de place des cirques et forains accueillis sur le terrain du Parc des Expositions au bénéfice de Moulins Communauté,
- **d'indiquer** que ces mises à disposition s'effectueront conformément aux dispositions de la convention en date du 4 mai 2015 et de l'avenant n°3,
- **d'approuver** les termes de l'avenant n°3,
- **d'autoriser** Monsieur le Président ou son représentant à signer l'avenant n°3.

## C.20.152 Retrait de la délibération n° C.20.116 du 30 juillet 2020 relative à la mise à disposition d'un agent de Moulins Communauté auprès du Centre Communal d'Actions Sociales (CCAS) de Moulins

**Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité :**

- **De retirer** la délibération n° C.20.116 du 30 juillet 2020 portant mise à disposition d'un agent de Moulins Communauté auprès du CCAS de Moulins

– ADMINISTRATION GENERALE :

**C.20.153 Désignation des candidats au poste d'administrateur au sein du Conseil d'administration de EVOLEA**

**Pierre-André PERISSOL, Nicole TABUTIN, Annick DELIGEARD, Noël PRUGNAUD, Nathalie MARTINS, Yannick MONNET, Dominique LEGRAND et René MARTIN ne prennent pas part au vote**

**Le Conseil Communautaire décide :**

- **A l'unanimité**, de ne pas procéder à cette nomination au scrutin secret,
- **A l'unanimité de** désigner Alain DENIZOT comme candidat au poste d'administrateur au sein du Conseil d'Administration de la Société EVOLEA.
- **A la majorité absolue (7 voix contre)** de désigner Alexandre LESAGE comme candidat au poste d'administrateur au sein du Conseil d'administration de la Société EVOLEA.

– TRANSPORTS :

**C.20.169 Délégation de Service Public des Transports Urbains 2012-2019 - Rapport annuel d'activités janvier à août 2019 – RATP DEV**

**Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité :**

- **De prendre acte** du rapport annuel d'activités et des conditions d'exécution de la délégation de service public pour l'exploitation du réseau de transports urbains pour l'exercice 2019 (du 1<sup>er</sup> janvier au 31 août 2019).

**C.20.170 Délégation de Service Public des Transports Urbains 2019-2025 - Rapport d'activités septembre – décembre 2019 - KEOLIS**

**Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité :**

- **De prendre acte** du rapport d'activités et des conditions d'exécution de la délégation de service public pour l'exploitation du réseau de transports urbains pour l'exercice 2019 (du 1<sup>er</sup> septembre au 31 décembre 2019).

– ADMINISTRATION GENERALE :

**C.20.154 SICTOM NORD ALLIER - représentation de Moulins Communauté - modification**

**Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité :**

- **D'abroger** la délibération n°C.20.18 en date du 15 juillet 2020 relative à la désignation des représentants de Moulins Communauté pour siéger au sein du Syndicat Intercommunal de Collecte et Traitement des Ordures Ménagères Nord Allier
- **De ne pas procéder** aux désignations au scrutin secret et de désigner les représentants de Moulins Communauté pour siéger au sein du Syndicat Intercommunale De Collecte et Traitement des Ordures Ménagères Nord Allier conformément au tableau joint en annexe de la délibération,



## C.20.156 Mission Locale – Assemblée Générale : Désignation des représentants – abrogation de la délibération du 30 juillet 2020

Isabelle LASMAYOUS ne prend pas part au vote,

Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité :

- **D'abroger** la délibération n°C.20.85 en date du 30 juillet 2020 relative à la désignation des représentants de Moulins Communauté pour composer le collège des élus au sein de l'assemblée générale de la Mission Locale,
- **De ne pas procéder** aux désignations au scrutin secret et de désigner Nathalie MARTINS, Marwane FIKRY, Nicole TABUTIN, Jean D'ANDLAU, Martine AURAMBOUT-SOULIER, Guillaume MARGELIDON, Isabelle LASMAYOUS, Anne KEBOUR, Veronique RIBIER, Yannick MONNET, Camille CORTEGGIANI, Maud BELIN et Aline MAURICE en qualité de représentants de Moulins Communauté pour composer le collège des élus au sein de l'assemblée générale de la Mission Locale,

## C.20.155 Désignation des représentants de Moulins Communauté pour siéger au sein du SIVOM Nord Allier - modification

Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité :

- **De modifier** la délibération n°C.20.19-B en date du 15 juillet 2020 relative à la désignation des représentants de Moulins Communauté pour siéger au sein du SIVOM Nord Allier,
- **De ne pas procéder** aux désignations au scrutin secret et de désigner les représentants de Moulins Communauté pour siéger au sein du SIVOM Nord Allier conformément au tableau joint en annexe de la délibération,
- **Précise** que les désignations dans les autres syndicats demeurent en vigueur,

## C.20.157 Fédération Européenne des Sites Clunisiens : représentation de Moulins Communauté

Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité :

- **De ne pas procéder** à la désignation au scrutin secret,
- **De désigner** Monsieur Michel BARBARIN en qualité de délégué titulaire afin de représenter Moulins Communauté au sein de l'Assemblée générale de la Fédération Européenne des Sites Clunisiens.

## C.20.158 Avis sur le projet de réhabilitation d'un local communal en boulangerie de la Commune de Villeneuve sur Allier

Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité (Monsieur Dominique DESFORGES-DESAMIN ne prend pas part au vote) :

- **De donner un avis favorable** à ce projet qui, en cohérence avec la stratégie de ruralité de Moulins Communauté, contribue à l'amélioration de l'attractivité de la Commune de Villeneuve sur Allier ainsi qu'au développement/maintien des services aux populations en zone rural.
- **D'autoriser** Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier et pouvant aider la Commune de Villeneuve sur Allier dans sa démarche.

## C.20.159 Commission consultative des services publics locaux -rapport d'activités année 2019

Le rapporteur entendu, après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, :

- **De prendre acte** du rapport d'activités de la commission consultative des services publics locaux pour l'année 2019.

— DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE :

## C.20.160 Concours Général Agricole 2020

**Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité :**

- **D'approuver** la convention de partenariat à intervenir avec la Société d'Agriculture de l'Allier, pour le versement de la subvention de 31 500 €,
- **D'autoriser** Monsieur le Président ou son représentant à signer ladite convention.

Il est précisé que les crédits sont inscrits au budget.

## C.20.161 Prorogation du fonds d'urgence de Moulins Communauté jusqu'au 31 décembre 2020

**Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité :**

- **De proroger** le dépôt des dossiers dans le cadre du Fonds d'urgence Moulins Communauté
- **D'approuver** la modification de l'article 4 du règlement afférant au Fonds d'urgence Moulins Communauté dont la nouvelle rédaction est la suivante :

*« Les entreprises seront identifiées et orientées par Moulins Communauté en lien avec les consulaires et autres fédérations professionnelles, opérateurs gestionnaires du fonds « Région Unie ».*

*Seules les demandes déposées avant le 31 décembre 2020 pourront bénéficier de l'aide du « Fonds d'urgence Moulins Communauté » en cas d'éligibilité. La date du 31 décembre 2020 pourra être prorogée au besoin.*

*Cette aide n'est possible que par délégation du Conseil Régional Rhône Alpes Auvergne à Moulins Communauté. Ce règlement sera donc approuvé par les instances du Conseil Régional.*

*Les subventions ne pourront être versées que dans la limite de l'enveloppe portée à la connaissance du Conseil Régional. »*

- **D'inscrire** les crédits aux exercices budgétaires nécessaires.

— POLITIQUE DE LA VILLE:

## C.20.164 Convention de subventions pour l'exercice d'actions de prévention spécialisée pour l'année 2020

**Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité :**

- **d'abroger** la délibération n°C.20.135 du Conseil Communautaire du 30 juillet 2020 relative à la signature de la convention de subventions pour l'exercice d'actions de prévention spécialisée pour l'année 2020 avec l'ADSEA,
- **d'Approuver la** convention de subvention à conclure avec l'association SAGESS engageant Moulins Communauté à financer l'équivalent d'un poste d'éducateur de rue dans le cadre de la prévention spécialisée, soit un montant de **41 000 €**, montant équivalent à l'année précédente et d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer ladite convention.

Il est précisé que les crédits sont inscrits au budget.

– AMENAGEMENT / URBANISME / HABITAT / TRAVAUX :

**C.20.165 Approbation du projet de convention de liquidation de Moulins Habitat Office Public de l'Habitat entre Moulins Communauté et la Fédération nationale des sociétés coopératives d'HLM**

**Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité (Pierre-André PERISSOL, Nicole TABUTIN, Annick DELIGEARD, Noël PRUGNAUD, Nathalie MARTINS, René MARTIN, Yannick MONNET, Dominique LEGRAND et Pascal PERRIN ne prennent pas part au vote) :**

- **d'approuver** le projet de convention de liquidation et ses annexes de l'office public de l'habitat de Moulins Communauté « Moulins Habitat » entre Moulins Communauté et la Fédération nationale des sociétés coopératives d'HLM,
- **d'autoriser** le Président ou son représentant à signer la convention de liquidation, les pièces annexes et toutes pièces y afférent.
- **d'autoriser** le Président ou son représentant à procéder aux mesures de publicité requises pour la présente délibération et à procéder à l'ensemble des actes nécessaires à la réalisation de la présente délibération.

**Cession du multi-services situé sur la commune de Bresnay - 1 place de la Fontaine (parcelle AA 2)**

**DELIBERATION RETIREE**

**C.20.166 Cession parcelles 104, 186, 191 et 194 situées au lieu-dit les Petits Vernats à Avermes au profit de JPR Investissements dans le cadre du déménagement d'ENEDIS**

**Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité :**

- **d'approuver** la cession des parcelles ZB 104, 186, 191 et 194 sur la commune d'Avermes, lieu-dit les Petits Vernats d'une superficie totale de 19 419 m<sup>2</sup> au profit de la Sté JPR-Invest (agissant pour le compte d'Enedis) pour la somme de 291 285 €, soit 15 €/m<sup>2</sup>,
- **d'autoriser** le Président ou son représentant à signer l'acte à intervenir ainsi que tout document se rapportant à ce dossier.
- Il est précisé que les frais d'acte sont à la charge des acquéreurs.

**C.20.167 Convention Action Logement - Ville de Moulins – Moulins Communauté - Action Cœur de Ville - Volet Immobilier - Avenant 1**

**Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité (Pierre-André PERISSOL, Nicole TABUTIN, Annick DELIGEARD, Noël PRUGNAUD, Nathalie MARTINS, René MARTIN, Yannick MONNET, Dominique LEGRAND et Philippe BOISMENU ne prennent pas part au vote):**

- **d'approuver** les termes de l'avenant n°1 à la convention du 20 novembre 2018 entre la Ville de Moulins, la Communauté d'agglomération de Moulins Communauté et Action Logement,
- **d'autoriser** Monsieur le Président ou son représentant à signer l'acte à intervenir ainsi que tout document se rapportant à ce dossier.

– ASSAINISSEMENT :

**C.20.168 Présentation du rapport annuel 2019 sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement**

**Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité :**

- **De prendre** acte du rapport annuel sur le prix et la qualité du service Assainissement au titre de l'année 2019

– TRANSPORTS :

**C.20.171 Contrat de DSP Transports 2019-2025 - Avenant N°1 – Évolutions 2020**

**Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité :**

- **D'approuver** l'avenant n°1 à la convention de délégation de service public pour l'exploitation du réseau de transports urbains de Moulins Communauté
- **D'autoriser** Monsieur le Président ou son représentant à signer ledit avenant,

– ADMINISTRATION GENERALE :

**C.20.173 Dispositif ZRR (zone de revitalisation rurale) - Motion**

**Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité de :**

- **Demander :**
  - Une prolongation de la période transitoire afin de permettre aux associations d'élus et aux parlementaires d'analyser le diagnostic et les propositions de la mission inter inspections.
  - Une révision des critères du dispositif ZRR
  - Une nouvelle géographie prioritaire des territoires ruraux permettant de prendre en compte les difficultés des communes rurales, pour développer une politique publique globale tournée vers le renforcement de l'attractivité des territoires, condition préalable à l'installation d'activités et indispensable pour redynamiser les territoires ruraux

Moulins Communauté demande ainsi que les spécificités et les particularités des communes de son territoire soient prises en considération dans le futur dispositif des ZRR et demande en conséquence son maintien dans le dispositif ZRR.

**C.20.172 Communication du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes sur la gestion de Moulins Communauté pour les exercices 2012 à 2017**

**Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité :**

- **De prendre acte** de la communication du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes Auvergne - Rhône Alpes concernant la gestion de Moulins Communauté au cours des exercices 2012 à 2017 inscrit à l'ordre du jour de la présente séance, joint à la convocation adressée à chaque membre de l'assemblée et qui a donné lieu à débat.